

Table ronde « Ruralités et transitions sociales et culturelles »

COLLOQUE SÉNATORIAL « RURALITÉS ET TRANSITIONS »
9 OCTOBRE 2025

**Employeurs
engagés !**

L'UDES, QUI SOMMES-NOUS ?

L'UDES est la seule organisation d'employeurs représentative de l'ESS au niveau national.

Quelques chiffres sur l'ESS :

200 000

établissements employeurs

2,7 M

de salariés

13,7%

de l'emploi privé

**Employeurs
engagés !**

LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'ESS DANS LA COHÉSION SOCIALE DES TERRITOIRES RURAUX

L'ESS occupe une place centrale dans l'activité économique des territoires ruraux.

En termes d'emploi et de valeur ajoutée, c'est :

10%

du PIB global de la
France

15,2%

de l'emploi privé dans
les territoires ruraux

26%

d'emplois ruraux

**Employeurs
engagés !**

LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'ESS DANS LA COHÉSION SOCIALE DES TERRITOIRES RURAUX

L'ESS joue un rôle de co-producteur de l'intérêt général, contribuant notamment à la continuité des services publics.

En milieu rural, elle représente :

56,2%

des emplois dans l'action sociale, **dont 72,3 % dans l'aide à domicile**

61,5%

des emplois dans le sport et les loisirs

44,4%

des emplois dans les activités financières et d'assurance

**Employeurs
engagés !**

LA SITUATION ALARMANTE DES STRUCTURES DE L'ESS

Les structures de l'ESS sont confrontées à un contexte économique difficile.

Plusieurs chiffres font craindre une crise majeure :

x 2

Doublement du nombre
de liquidations et de
procédures collectives
pour les associations entre
2022 et 2025

- 67 %

Forte contraction de la
création d'emplois dans
l'ESS entre 2023 et 2024

54%

des associations
employeuses déclarent
avoir des problèmes de
trésorerie

Dans le cadre du projet de loi finances 2026, l'UDES porte six propositions pour soutenir les structures de l'ESS :

- Une réforme de la taxe sur les salaires,
- La création d'un dispositif de soutien à l'innovation sociale,
- La mise en place d'un régime fiscal des accords d'intéressement plus favorable aux personnes morales à but non lucratif,
- La majoration de 1000 euros de l'aide à l'embauche d'apprentis,
- Le maintien du nombre de PEC au niveau fixé initialement par le PLF 2025,
- La généralisation de l'exemption du versement mobilité à l'ensemble des structures de l'ESS.



30, boulevard de Reuilly - 75012 Paris
01 43 41 71 72 - udes@udes.fr – www.udes.fr

 @UDES